

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 26

N° 12 – RESSOURCES HUMAINES

**Recrutement du
personnel saisonniers
pour 2024**

Rapporteur :

Patricia Arribas-Olano,
adjointe

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 avril 2024 à 18 heures

*Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni
dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de
Monsieur Jean-François Irigoyen.*

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil,
Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice
Chauffard, Loïc Jouenne, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains,
Valérie Othaburu-Fischer, Manuel de Lara, Nicolas Charrier,
Gaëlle Lapix, Pascal Lafitte, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity,
conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Pascale Fossecave, conseillère municipale déléguée à Guillaume Colas, adjoint
- Christine Gonzalo conseillère municipale à Manuel Vaquero, conseiller municipal délégué
- Isabelle Tinaud-Nouvian, conseiller municipal à Manuel de Lara, conseiller municipal
- Yvette Debarbieux, conseillère municipale à Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity conseillère municipale
- Hugo Maillos, conseiller municipal à Pascal Lafitte, conseiller municipal

Absents : Monique Labattut, conseillère municipale

Date de la convocation : 29 mars 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales,
article L 2121-15, Nathalie Morice a été désignée pour remplir
les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N° 12 - RESSOURCES HUMAINES

Recrutement du personnel saisonnier pour 2024

Mme Arribas-Olano, adjointe, expose :

- **Sur le budget général :**

La saison estivale, avec l'afflux de la population touristique, entraîne une sollicitation plus importante des services municipaux. Il convient donc de renforcer les effectifs de la commune pour faire face à ce surcroît d'activité.

Environ 71 emplois seront proposés pour un emploi saisonnier d'une durée moyenne d'un mois (essentiellement lycéens et étudiants en juillet/août et quelques demandeurs d'emploi sur la période plus large de juin à septembre) dans les services suivants :

- Club donibane
- Club ado
- Nettoyage des plages
- Propreté
- Stationnement payant
- Police municipale
- Surveillance exposition

Ces recrutements interviendront sur la base d'un indice brut 367 majoré 366.

S'agissant des emplois au Club Donibane de BEESAN-cours de natation et BNSSA-surveillance baignade, afin de de fidéliser les candidats et de valoriser les compétences nécessaires à l'exercice de ces missions, il est proposé de recruter ces personnels sur la base du grade d'éducateur territorial des activités physiques et sportives (BNSSA : indice brut 452, majoré 401 et BEESAN : indice brut 478, indice majoré 420).

Ces recrutements représentent une incidence financière totale de 167.000 € (charges comprises) prévue au Budget 2024.

- **Sur le budget annexe Camping municipal :**

18 postes environ seront répartis essentiellement entre les mois de mai et septembre 2024, rémunérés sur la base d'un indice brut 367 majoré 366. La dépense évaluée à 42.500 euros (charges comprises) prévue au Budget 2024 du camping municipal.

- **Sur le budget annexe du Jardin Botanique :**

Il convient de recruter un agent assurant l'accueil du Jardin Botanique du 1er juillet au 31 août 2024. Ce recrutement interviendra sur la base d'un indice brut 367 majoré 366. La dépense évaluée à 5.800 € (charges comprises) sera inscrite au Budget 2024 du jardin botanique.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des différents services municipaux,
- d'autoriser M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 27 mars 2024,
- Approuve les recrutements saisonniers aux conditions exposées ci-dessus au sein des différents services municipaux,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué à signer les contrats correspondants.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

